



SFP/KM-MM-2018

**Arrêté ministériel du 26 novembre 2018 portant agrément de l'asbl SMBGASSO
comme organisateur de cours de formation professionnelle continue.**

**Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,**

Vu le Code du travail, notamment son article L.542-2.

A r r ê t e

Art. 1^{er} - L'asbl SMBGASSO est agréée pour organiser des cours de formation professionnelle continue.

Art. 2. - Le présent arrêté ministériel sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 26 novembre 2018

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse